



On me réclame plus que le solde dû repoté sur le bon de commande

Par **celinev**, le **02/06/2009** à **11:34**

Bonjour,

Je viens d'acheter du mobilier de jardin à la foire de paris.

Montant total de la vente négocié avec le vendeur : 900 euros.

- J'ai versé un acompte bien reporté sur le bon de commande) de 300 euros
- le solde dû est donc de 600 euros (bien indiqué sur le bon de commande)

Or, le responsable me réclame finalement 700 euros de solde car le vendeur a marqué un montant TTC de la vente de 1.000 € sur le bon de commande.

Si je ne paie pas les 700 €, il me propose d'annuler la vente sous prétexte que j'ai déjà bénéficié d'une importante remise. Il n'accepte de me faire aucun autre geste commercial.

Est-ce que quelqu'un peut me conseiller ? est-ce que je suis dans mon droit de ne payer que les 600 € (comme indiqué sur la ligne "reste dû" du bon de commande) ? ou, dois-je payer les 700 € réclamés par la société ?

Merci de votre aide.